



Règlement Intérieur

Pour faciliter votre séjour, nous mettons à votre disposition notre règlement intérieur. Il vous permettra d'avoir un repère en cas de questionnement pendant votre séjour. Nous sommes joignables au 0692 302 139.

Article 1 - Utilisation des lieux loués

➤ Le bruit :

Le locataire s'engage à respecter la tranquillité du voisinage, et particulièrement après 22H00. Cela passe notamment par :

- Un volume raisonné de la télévision de façon à ne pas gêner l'ensemble des résidents.
- Le claquement des portes qui est à éviter.
- Une attention particulière lors des départs matinaux et retours tardifs.

➤ Respect de l'environnement

Chacun des locataires est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du site tant à l'intérieur des locaux qu'à l'extérieur et aux environs. Des poubelles vertes et jaunes ainsi que des espaces pour les bouteilles de verres sont mis à votre disposition sur le parking.

Les tuyaux d'arrosages situés sur le site du Pti Coin Letchis ne pourront pas servir à nettoyer les véhicules des résidents et des visiteurs.

➤ La cigarette

Il est interdit de fumer à l'intérieur du bien loué. Merci de ne pas jeter les cigarettes sur la pelouse, ainsi que dans la cour. Les cendriers devront être vidés le jour du départ.

➤ Occupation du gîte loué

Les locaux ne peuvent pas être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué lors de la réservation. Le locataire s'engage à prévenir le bailleur au cas où une personne supplémentaire viendrait à dormir le soir dans le gîte. Dans ce cas précis, le locataire devra s'acquitter d'un supplément de 5€ par nuit passée dans le gîte.

➤ La Climatisation :

La Climatisation répond à certaines règles de bon sens quant à son utilisation. Le non-respect des consignes ci-après peut entraîner sa coupure de la part du propriétaire.

La climatisation devra être utilisée :

- Uniquement lorsque le locataire est présent dans le gîte.
- Uniquement lorsque les baies vitrées et portes fenêtres sont fermées.

Article 2 - Responsabilités des usagers

Les locataires sont responsables de toutes dégradations et casses (vaisselles, verres, lampes de chevet...) qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes. Le matériel cassé devra être remplacé.

Si vous constatez une anomalie, un dysfonctionnement ou tout autre problème, veuillez-nous en informer afin que nous puissions faire le nécessaire.

Article 3 - Le Parking

Le parking est exclusivement réservé aux résidents. Chaque résident dispose d'une place de parking. Il vous sera demandé de vous garer en laissant suffisamment de place pour l'ouverture des portières et du coffre de votre voiture.

Les véhicules des visiteurs ne pourront se prévaloir d'une place de parking dans l'enceinte du Pti Coin Letchis. Il faudra garer les véhicules à l'extérieur.

Article 4 - Les coupures d'eau

Sur Bassin-Plat, en zone agricole, nous sommes régulièrement confrontés aux coupures d'eau. (Vous serez prévenu par SMS). Néanmoins, nous disposons de citernes mais quelques règles simples permettent une meilleure répartition des ressources :

- Ne prenez que des douches rapides qui permettent d'économiser l'eau.
- Pas de lave-linge durant la coupure, sauf accord express du propriétaire

Article 5 - Fournitures

A votre arrivée en gîte, un rouleau de papier toilette et un sachet poubelle vous ait fourni. Il est à la charge de l'occupant de s'en munir durant son séjour.

Les locataires ont à leur charge la bouteille de gaz uniquement lorsque la période de location excède les deux mois. A leur arrivée, chaque locataire dispose d'une bouteille de gaz.

Des produits d'entretien sont mis à votre disposition.

Article 6 - Internet

Vous disposez d'un accès internet par Wifi avec un code qui vous sera fourni à votre arrivée.

Article 7 : Les animaux

Pour le confort et la tranquillité de tous, nous regrettons de ne pas pouvoir accueillir les animaux sur le site du Pti Coin Letchis.

Article 8 : Le départ

N'oubliez pas que le gîte doit être rendu propre et bien rangé à votre départ.

Si vous ne souhaitez pas faire le ménage, vous pouvez optez pour le forfait « ménage de sortie » qui est d'un montant de 30€.

Le bien devra être libéré à 10H00 au plus tard.

« Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre participation »